



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 07 septembre 2018

Le 6 novembre 2017, le système d'immatriculation des véhicules a basculé au tout informatique dans le cadre du Plan préfectures nouvelle génération (PPNG), visant à simplifier et à moderniser les procédures d'obtention des titres officiels.

Néanmoins, **le service d'immatriculation en ligne de l'État peine grandement à satisfaire les usagers.**

D'une part, des retards conséquents ont été pris dans le traitement des dossiers de cartes grises, allant de plusieurs semaines à plusieurs mois. **400 000 demandes seraient actuellement en attente.** D'autre part, les usagers n'ont **pas d'interlocuteur pour répondre à leurs questions** sachant que les guichets des préfectures pour les cartes grises et les permis de conduire ont été fermés en novembre dernier.

L'obtention d'une carte grise est obligatoire en France pour qu'un véhicule puisse circuler. L'absence de cette carte entraîne donc des **immobilisations de véhicule** et par voie de conséquence une **absence de transaction qui impacte directement la trésorerie des professionnels concernés et celles de nombreux Français qui ne peuvent pas utiliser leur voiture.**

Des prestataires privés habilités proposent, en outre, désormais de se charger moyennant rétribution d'effectuer les démarches des cartes grises, ce qui n'est pas sans **mettre à mal le service public.**

Cette situation particulièrement pénalisante n'est plus acceptable.

Aussi, Hervé Saulignac a interpellé le Ministre de l'Intérieur afin que des mesures d'urgence soient mises en œuvre pour réduire de manière significative les délais.